

LA POLÉMIQUE SUR LE MARIAGE TEMPORAIRE ET PERMANENT

<"xml encoding="UTF-8?>

Le verset 32 de la Sourate 24, qui concerne le mariage dans l'Islam, nous affecte tous. L'Islam est un mode de vie holistique. Il guide l'être humain dans chacun des aspects de sa vie : physique, spirituelle, éthique, jurisprudentielle, théologique.

Récemment, le sujet du mariage a été examiné de près dans ce monde de plus en plus moderne et cette globalisation. Les gens se posent des questions sur le mariage temporaire tel que le mouta, le mariage missiar[1] et orfi. Les jeunes aussi bien en Orient qu'en Occident se demandent si ces mariages sont encore applicables ou non dans leurs vies.



Rappelons-nous que les sujets tabous comme celui-ci ne sont arrivés dans le domaine public qu'assez récemment. En effet, il y a 20-25 ans, personne n'osait parler du mariage et des problèmes des jeunes du haut du mimbar[2]. Quand on parle du mariage, on se rend compte d'une opposition féroce entre l'école traditionnaliste et l'école réformiste, entre l'école culturelle et l'école religieuse.

Nous allons bien sûr traiter de ce sujet selon l'école religieuse qui montre que si le Saint-Prophète saw a établi le mariage temporaire, alors nous pouvons en parler et le comprendre.

Nous voyons aujourd'hui qu'il n'y a aucune ségrégation dans notre société. Les hommes et les femmes circulent en effet librement. Certains se demandent si l'Islam prône la ségrégation. Non, l'Islam n'encourage pas la ségrégation mais il établit des règles, il met en place des limites morales. En effet, nous voyons dans l'histoire de l'Islam de grandes personnalités féminines qui avaient leurs places dans la société qui les entouraient. Vous vous souvenez tous de Bibi Khadija, la femme d'affaires, de Sayyida Fatima ahs, la porte-parole politique[3], Aïsha, la commandante de l'armée lors de la bataille de Jamal[4]. Ces incidents dans l'Histoire

montrent que les femmes n'étaient pas ségrégées mais elles étaient pleinement intégrées dans la société. Même le verset du Saint-Coran, "Dis aux croyants de baisser leurs regards...", ne dit pas que nous devrions être ségrégés.

Quand est-ce que la ségrégation est venue dans l'Islam ? Cela s'est fait à l'époque de Walid, le second calife des Bani Oumayya, qui a instauré une réelle isolation entre femmes et hommes. Et quand l'Islam s'est répandu dans certains pays, leurs cultures ont mis en place la ségrégation. Aujourd'hui, même si certaines communautés musulmanes prônent la ségrégation, les Musulmans ne sont pas ségrégés, que ce soit à l'université ou dans la société en général : les femmes ne sont pas séparées des hommes et les musulmans ne sont pas séparés des personnes d'autres religions.

De nos jours, certaines personnes sont contre le mariage temporaire et refusent de comprendre que ceci peut être une solution dans certains cas. Aujourd'hui, le nombre de jeunes qui ont un(e) petit(e) ami(e) augmente. De même, avec le développement de Facebook, les jeunes filles et les jeunes garçons conversent librement entre eux.

La question qui se pose est que si je suis étudiant à l'université et que j'aime quelqu'un, quelle est la réponse de l'Islam ? Dois-je être patient, attendre de la puberté jusqu'au moment où je m'engage dans un mariage permanent ? Ou est-ce qu'il y a une solution entre les deux ? Ce débat est entre l'école culturelle et l'école religieuse car les défenseurs de l'école culturelle disent : "À mon époque, on n'osait même pas parler de ce sujet. Qui est-il pour parler de ce sujet en public ?" La question qui se pose ici est : est-ce que l'Islam est une religion qui répond aux besoins des êtres humains ou non ?

Nous allons aborder les points suivants dans notre exposé :

1 – Les mariages temporaires sont-ils valables ou ont-ils été abrogés ?

2 – Le mariage permanent est-il une nécessité ou une recommandation en Islam ?

3 – Quand le verset dit "Épousez les Salihines", qui sont les Salihines ?

4 – Quand Allah swt dit "S'ils sont pauvres, Je vais les rendre riches", que veut-Il dire ?

5 – Est-il vrai qu’Imam Hassan A.S. a épousé un grand nombre de femmes ? Pourquoi les gens disent-ils qu’il était un grand divorceur ?

1) Les mariages temporaires sont-ils valables ou ont-ils été abrogés ?

Les gens attaquent l’école de Jaffar as-Sadik A.S. et disent que c’est l’école du Mouta. Selon eux, le mariage temporaire n’a pas de place dans l’Islam.

Nous disons : Non, au contraire, le mariage temporaire a une position dans l’Islam et est mentionné dans le Saint-Qouran comme un acte accompli par les compagnons de Rassoulallah quand il était avec lui. Allah swt en parle dans le verset 24 de la Sourate Nissa (Les femmes, n° 4)[5].

Sahih al-Boukhari lui-même rapporte de Jabir bin Abdoullah-e-Ansari et d’Abdoullah-e-Mas’oud. Ces deux compagnons du Saint-Prophète saw racontent qu’à l’époque de Rassoulallah, nous allions en guerre en compagnie du Prophète et nous avions des besoins. Nous demandions alors au Saint-Prophète saw : « Ya Rassoulallah, nous avons des besoins physiques. Que nous conseillez-vous ? » Notre Saint-Prophète saw leur recommandait alors de s’engager dans le mariage temporaire. Ceci montre que le Mouta était une norme au temps de Rassoulallah.

Certains disent : Oui, les compagnons du Saint-Prophète saw pratiquaient le mariage temporaire mais au moment de la guerre de Khaybar, on leur a annoncé que le Mouta avait été abrogé. Boukhari cite la narration de Ibne Abbas qui rapporte : « J’ai demandé à Ali bin Abou Talib concernant le mariage temporaire. Il m’a alors répondu "le jour de Khaybar, le mariage temporaire a été abrogé en même temps que le fait de manger de la viande d’âne[6]." » Notre réponse à Boukhari est que le verset 24 de la Sourate 4 a été révélé en l’an 9 A.H. alors que Khaybar a eu lieu en l’an 7 A.H. Comment est-il possible d’abroger quelque chose qui n’a pas été instaurée ?

D’autres disent que la Sourate Mouminoune (Les croyants, n° 23) abroge le verset sur le Mouta. La Sourate Mouminoune a été révélée durant la dernière partie de la vie de notre Saint-Prophète saw à Makka tandis que le verset sur le Mouta a été révélé en l’an 9 A.H. tandis que Rassoulallah était à Madina.

Dans le Sahih Mouslim, nous trouvons une narration de Ibne Abbas. Il raconte que ses amis et lui donnaient comme Mahar des fleurs ou des dattes. Il ajoute : « Nous le faisions à l'époque de Rassoulallah puis de Abou Bakr jusqu'au second calife. » C'est en effet le second calife de l'Islam qui a mis fin au Mouta ainsi qu'au hajj-e-tamatoo et à la récitation de "hayya 'ala khayril amal" et il a apporté un certain nombre d'innovations dans la religion.

Ali ibne Abi Talib a dit : « Si le second calife n'avait pas abrogé le mariage temporaire, personne n'aurait commis l'adultère.[7] » Cette parole de notre 1er Imam A.S. prouve qu'il doit y avoir une sorte de sagesse derrière le mariage temporaire.

Pourquoi le mariage orfi a été aussi populaire en Égypte ? Parce que lorsque les jeunes sont encore à l'université, ils ne peuvent pas s'engager dans un mariage permanent dans la mesure où ils n'ont pas l'argent nécessaire pour subvenir aux besoins d'une famille. Le mariage orfi est donc une solution pour ces jeunes. Ils obtiennent l'autorisation du père de la jeune fille mais sous certaines conditions.

Aujourd'hui, les jeunes ont des petit(e)s ami(e)s. Souvent, les jeunes sortent ensemble pendant 3-4 voire 5 ans avant d'officialiser leur union. Pourquoi ne pas accepter la solution du mariage temporaire ? Nous savons tous que la masturbation est haram. Notre 6ème Imam A.S. a dit que c'est un acte indécent. Imam Ali A.S. battit un jour une personne qui s'était adonné à la masturbation jusqu'à ce que ses doigts deviennent rouges. L'adultère est également haram.

Que faire alors ?

Ces compagnons de notre Saint-Prophète saw que nous avons mentionnés (Abdoullah-e-Ansari et Abdoullah-e-Mas'oud) étaient chastes et pieux. Ce n'était pas n'importe qui. Rassoulallah leur a conseillé "Au lieu de faire du haram, je vous conseille le mariage temporaire." Si les compagnons du Saint-Prophète saw utilisent le mariage temporaire comme une solution dans certains cas, pourquoi ne pourrions-nous pas l'utiliser ?

Toutefois, il y a certaines conditions à respecter. Du point de vue de la jurisprudence, il n'est pas si facile d'entrer dans un mariage temporaire. Une des conditions est que si un enfant naît de ce mariage, vous en êtes responsable.

Beaucoup de jeunes qui ont la trentaine aujourd'hui ont commis l'adultère. Quand on leur en

demande la raison, ils disent "À notre époque, personne du mimbar ne nous parlait du mariage temporaire. Nous ne connaissions pas qu'il y avait une solution. Nous sommes sortis ensemble jusqu'à ce qu'un jour quelqu'un du mimbar nous le dise et nous avons changé notre comportement depuis ce jour."

Dans son ouvrage intitulé Marriage and Morals, Bertrand Russell explique qu'il n'y a qu'un homme dans l'histoire à avoir compris que les besoins de l'être humain évoluent. Il s'agit du Prophète de l'Islam, Mouhammad saw. Russells dit que plus la société évoluera et plus l'âge du mariage sera retardé car les jeunes étudient de plus en plus et commencent à travailler avant de se marier. Il explique que pendant ce temps, les hormones augmentent. Les autres religions, explique Russells, disent que vous n'y pouvez rien. Le seul homme qui a reconnu qu'on peut faire quelque chose est Mouhammad saw et son mariage temporaire. Il n'a pas laissé ses jeunes seuls. Il a montré qu'il y a une solution.

Une des raisons pour lesquelles certaines personnes sont contre le mouta est que les gens en abusent. Les gens disent "Nous ne pouvons pas autoriser le mariage temporaire car les jeunes en abusent !" Les gens n'abusent-ils pas de la salat[8] ? Ne l'accomplissent-ils pas en quelques minutes sans prononcer correctement les phrases ? Est-ce pour autant que nous devons arrêter la salat ? Les musulmans n'abusent-ils pas du jeûne ? Certains ne se privent-ils pas de manger et boire tandis que leurs cœurs sont remplis de haine totale envers le reste de l'Humanité ? Si les gens abusent du mouta, cela ne veut pas dire que nous devons le bloquer.

Nous devons rééduquer les gens.

Le mariage temporaire est permis, c'est une solution quand le mariage permanent est difficile.

2) Le mariage permanent est-il une nécessité ou une recommandation en Islam ?

Certaines personnes disent : « Il vaut mieux ne pas se marier pour pouvoir se dévouer à Allah swt.[9] »

Un groupe de musulmans est venu voir Imam Djaffar as-Sadik A.S. et lui ont dit : « Nous ne voulons pas nous marier et nous projetons de rester pieux en ne mangeant pas de viande et de miel. » Notre 6ème Imam A.S. leur demanda leurs raisons. Ils répondirent : « Les femmes, la viande et le miel sont les plaisirs de cette vie et nous voulons nous en éloigner. » Imam A.S.

leur dit : « Mon grand-père, le Saint-Prophète saw, s'est marié et il faisait partie de ceux qui mangeaient de la viande et du miel. La religiosité ne vient pas en restant loin du monde. Au contraire, le mariage vous permet de conserver la moitié de votre foi. »

Un jour, une femme écrivit à Imam Djaffar as-Sadiq A.S. pour lui dire « Je compte devenir religieuse en restant loin du mariage. » Il lui répondit : « Si le fait de rester loin du mariage permettait de s'approcher d'Allah swt, ma grand-mère Fatima Zahra serait restée célibataire.

Ma grand-mère Fatima Zahra était dévouée à Dieu et pourtant elle était mariée. »

Certains disent pourquoi ne pas pouvoir changer de partenaire à chaque fois ? Cette pensée est promulguée par des non-musulmans. Ils disent pourquoi avons-nous besoin d'un contrat ? Aujourd'hui, nous voyons des jeunes avoir des enfants et se marier ensuite car ils considèrent le mariage comme une cérémonie culturelle. Vous connaissez tous le concept freudien selon lequel si vous supprimez le désir de l'être humain, cela provoquera la dépression. Selon cette pensée, il faut laisser l'être humain libre. L'Islam répond : nous ne sommes pas en train de supprimer le désir dans notre religion. Nous essayons simplement de vous guider vers ce qui est votre nature originelle. Si vous changez de partenaire à chaque fois, vous laisserez des trous dans la société, vous laisserez des enfants qui ne sauront pas qui sont leurs pères. Aujourd'hui en Occident, quand plusieurs enfants jouent ensemble, certains disent "voici mon père !" mais d'autres sont tristes d'entendre cela car ils n'ont jamais vu leurs pères ! Imaginez comme cela doit être difficile pour un enfant de ne pas connaître qui son père est !

Un jour, le Saint-Prophète saw était assis avec ses compagnons quand un jeune homme vint le voir et lui dit : « Ya Rassoulallah, je voudrais commettre l'adultère. » Un des compagnons voulait frapper ce jeune homme en entendant cela. A ce moment-là, Rassoulallah proposa au jeune homme de venir faire un petit tour avec lui. Ils commencèrent à marcher puis notre Saint-Prophète saw lui demanda "Aurais-tu accepté que quelqu'un commette l'adultère avec ta maman ?" Il était choqué par cette question et répondit par la négative. Rassoulallah continua "Et si quelqu'un le faisait avec ta sœur ?" Il dit de nouveau "Non !" Notre Saint-Prophète saw lui dit alors "Pourquoi trouves-tu normal de commettre l'adultère avec les filles des autres mais n'acceptes pas que le même acte soit fait avec tes proches ?"

Le nikah est un contrat : votre épouse a des droits sur vous et vous avez des droits envers elle. Elle respecte vos droits et vous respectez les siens. Ces paroles que nous prononçons durant

le nikah ne sont pas simplement des mots. Ce sont des termes qui prouvent la reconnaissance de l'être humain.

3) Qui sont les salihines dont on parle dans le Saint-Qouran ?

Les salihines sont les modèles de la vertu éthique dans la société dans laquelle vous vivez. Ce sont des modèles de moralité, de tolérance et de dialogue. Aujourd'hui, beaucoup de personnes mettent un terme à leurs mariages en raison de l'intolérance. Rappelez-vous ce que nous disons dans le tashahoud : "Assalamou 'alayna wa-'ala ibadillahi salihine", ce qui signifie "Que la paix soit sur ces serviteurs d'Allah qui sont les modèles de la droiture éthique". Ainsi, durant ma prière, je fais salame aux anges, au Prophète mais aussi ceux qui ont un caractère exemplaire.

Souvenez-vous, quand nabi Ibrahim A.S. demanda à Allah swt de lui attribuer un fils, il dit : « Ô Allah, donne-moi un fils qui soit parmi les salihines. » Il ne demanda pas n'importe quel fils, il demanda un fils vertueux. Et en réponse à sa prière, Allah swt lui donna Ismaïl A.S.

Dans le Doua-e-Noudba, nous disons : « Où est Hassan ? Où est Houssain ? Où sont les fils de Houssain qui étaient des êtres humains vertueux les uns après les autres (de génération en génération) ? »

Ainsi, le critère le plus important à prendre en considération dans le choix du partenaire est la vertu car il y a des personnes qui sont religieuses mais arrogantes alors que si une personne est vertueuse, vous pouvez toujours l'emmener vers la religion.

Prenons l'exemple de Moulla Saleh Mazandarani, un grand érudit qui a écrit le commentaire de Oussoul-e-Kafi en 12 volumes. Son nom est Saleh et quand Allama Mohammad Taqi Majlissi l'a choisi pour sa fille, il l'a fait en raison de ses vertus car il faisait partie des salihines. Moulla Saleh faisait partie de ses élèves. Allama raconte : « J'ai vu que Moulla Saleh était jeune mais avait les akhlaqs des salihines. Je lui ai alors dit : "Je vous propose d'épouser ma fille Aména si vous êtes intéressé." Moulla Saleh répondit : "C'est le plus grand honneur pour moi, professeur, d'épouser votre fille car je n'avais jamais pensé que quelqu'un m'approcherait pour cela." »

Moulla Saleh raconte : « Nous venions de nous marier et le lendemain, quelqu'un m'apportait une question de jurisprudence à laquelle je devais répondre. Normalement, mon savoir en la matière était tellement élevé que j'avais l'habitude de répondre immédiatement. Mais là, je n'arrivais pas à répondre à cette question tellement elle était difficile. C'était la première fois que cela m'arrivait. Ma femme me demanda ce qui n'allait pas, j'ai répondu "rien, rien !" Quand je quittais la maison, j'ai vu la réponse du massaél écrit sur un papier et en-dessous, elle avait signé Aména. J'ai cru que j'étais parmi les salihines et les connasseurs mais il s'avérait qu'elle avait encore plus de connaissances que moi. »

Moulla Saleh alla à la mosquée et y resta 3 jours en soujoud[10]. Allama était inquiet. Il s'approcha de Moulla Saleh et demanda : « Ma fille aurait-elle mal agi envers vous ? » Il répondit : « Non, elle ne m'a rien fait ! Au contraire ! Je remercie Allah swt de m'avoir donné un enseignant comme vous et une épouse comme votre fille car elle a répondu pour moi à une question pour laquelle je n'avais pas la réponse[11]. »

4) Que veut dire Allah swt quand Il annonce "S'ils sont pauvres, je les rendrai riches" ?

Beaucoup de personnes se préoccupent davantage de l'argent plutôt que de la vertu chez le futur époux. Pourtant, Allah swt a promis le rikz, la subsistance pour chacun de nous. Quand vous étiez célibataire, quand vous étiez seul, vous aviez votre rizk, maintenant que vous êtes en couple, maintenant que vous êtes à deux, votre rizk double.

Prenons l'exemple de Khalid ibne Walid. Sa mère était Loubaba Saguira. Elle s'est mariée à Walid ibne Moughira. Tout comme Outbah bin Rabia, Abou Jahal et Abou Soufiyane, Walid ibne Moughira faisait partie des plus riches arabes. Le père de Loubaba la maria à Walid en raison de sa richesse. Ce couple était-il heureux ? Non ! Walid était arrogant tout comme Abou Jahal et Firawn. Souvenez-vous comment il est mort. Quand il marchait pour rentrer chez lui, un bout de métal empoisonné s'est enfoncé dans son pied. Un groupe d'arabes appartenant à la classe paysanne le regardaient. Aussi, il n'osa pas se baisser pour enlever ce morceau de métal. Il ne voulait pas être plus bas qu'eux, même pour un petit moment. Quand il arriva enfin à la maison, sa bonne s'apprêtait à nettoyer sa chambre. Il était tellement arrogant qu'il ne voulait pas se baisser devant sa bonne. Il s'endormit et le poison se répandit dans son corps, causant sa mort.

Prenons l'exemple d'Omar al Khattab. Sa mère était Hintimmah bin Hisham[12] et elle épousa al-Khattab ibne Noufayl. C'était un commerçant qui faisait partie des personnes les plus riches en Arabie. Il battait Omar al-Khattab quand ce dernier était petit. À force d'être battu, le second calife des musulmans avait un tel désir de vengeance dans son cœur qu'il devint l'un des premiers à torturer les musulmans.

Notre Saint-Prophète saw lui-même était sur le point d'épouser deux femmes mais il a changé d'avis car elles étaient uniquement préoccupées par l'argent. La première était Fatima binte Zahaq. Le verset de la Sourate Ahzab fut révélé disant « Ô Prophète, dites à vos femmes que si elles veulent ce monde-ci, nous leur donnerons le dounia. Si elles veulent l'au-delà, alors nous leur donnerons le akhérat. » Ce verset fut révélé quand Rassoulallah demanda Fatima en mariage. Il demanda à Fatima : « Ce verset a été révélé. Si vous voulez le dounia, nous vous donnerons le dounia et si vous voulez l'akhérat, nous vous le donnerons. » Elle répondit : « Tout ce que je veux c'est le dounia et rien d'autre. » Il dit alors : « D'accord, tu n'es pas faite pour moi ! »

La seconde femme que Rassoulallah avait l'intention d'épouser dit : « Une reine comme moi épouser un pauvre comme vous ? » Notre Saint-Prophète saw dit alors : « Tu n'es pas faite pour moi ! »

Rassoulallah lui-même pensait épouser des dames mais il changea d'avis car la richesse les avait rendues d'une telle arrogance !

Notre 5ème Imam A.S. dit : « La plus grande tragédie parmi les partisans des Ahloul Bayt est qu'ils rejettent quelqu'un en raison de son manque de richesse. »

Rappelons-nous que Bibi Khadija ahs accepta la demande de notre Saint-Prophète car il était un salihine. Elle ne l'a pas considéré comme inférieur dans la mesure où il était son employé.

Souvenez-vous quand Sayyida Fatima Zahra ahs a épousé Imam Ali A.S. malgré le fait qu'il était modeste. Rassoulallah lui conseilla de vendre son armure. Il la vendit pour environ 480 Dinars qu'il utilisa pour le mahr.

Prenons l'exemple de Janabé Leïla, la maman de Hazrat Ali Akbar. Elle venait d'une des

familles les plus riches. Son arrière grand-père d'un côté était Ourwa bin Mas'oud-e-Saqafi et de l'autre côté, son grand-père était Abou Soufiyane. Elle était une Saqafi et une Amawi. Pourtant, elle ne regarda rien sauf les vertus d'Imam Houssain A.S.

5) Est-il vrai qu'Imam Hassan A.S. a épousé un grand nombre de femmes ? Pourquoi les gens disent-ils qu'il était un grand divorceur[13] ?

De nombreux livres écrits aussi bien par des non-musulmans orientalistes comme H. Lammens que par des frères musulmans décrivent notre 2nd Imam A.S. comme quelqu'un qui a épousé un grand nombre de femmes et qui était un divorceur habituel. On raconte qu'Imam Hassan A.S. divorçait de ses 4 femmes et en épousait 4 autres le même jour. Nous savons pourtant très bien que le divorce est vu de façon négative dans l'Islam. C'est Mansour-e-Dawanaqi, le calife des Bani Abbas, qui a commencé à attaquer Imam Hassan A.S. car il fut combattu par les petits-fils d'Imam Hassan A.S., Abdoullah et Hassan-e-Moussanna. On trouve 3 versions selon lesquelles notre 2nd Imam A.S. aurait épousé 70, 90 ou 300 femmes. C'est Abou Talib-e-Makki qui donne la version de 300. Qui était Abou Talib-e-Makki ? Il disait : « Savez-vous de qui vous devez vous méfier le plus ? De Dieu ! » Comment accepter des hadiths d'un homme comme lui ?

Source : Majaliss de Sayed Ammar Nakshawani, Ramadhan 2009
Traduit de l'anglais par l'équipe de <http://www.shia974.fr>

[1] al misyar (le mariage du voyageur)

[2] Chaire

[3] Cf l'incident de Fadak

[4] Bataille du chameau

[5] « Et parmi les femmes, les dames (qui ont un mari), sauf si elles sont vos esclaves en toute propriété. Prescription d'Allah sur vous! A part cela, il vous est permis de les rechercher, en vous servant de vos biens et en concluant mariage, non en débauchés. Puis, de même que vous jouissez d'elles, donnez-leur leur mahr, comme une chose due. Il n'y a aucun péché contre vous à ce que vous concluez un accord quelconque entre vous après la fixation du

mahr. Car Allah est, certes, Omniscient et Sage."

[6] Quel rapport entre le mariage et la viande d'âne, allez savoir !

[7] Cité notamment dans <http://www.al-islam.org/al-serat/muta/5.htm#r27>

[8] prière

[9] Cf les prêtres et religieuses dans le Christianisme.

[10] Prosternation

[11]

C f

<http://www.shiachat.com/forum/index.php?/topic/234999324-mulla-salih-mazandaranis-mariage/>

[12] Fille de Hâchim ibn al-Moughîra de la tribu des Banu Makhzum

[13] Pour plus de détails sur les mariages d'Imam Hassan A.S. voir
http://shia974.fr/majaliss/biographie_de_limam_hassan_as.html